



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 09 mai 2016

L'an deux mil seize, le lundi neuf mai à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal le 29 avril 2016

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAIOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier LESUEUR.

Absents excusés:
Viviane LECLUSE, procuration donnée à Christian POISSANT
Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Anne-Sophie MARATRAY
Brigitte CAVALLERO-DUBOIS, procuration donnée à Gil GUILBERT
Daniel DARRY, procuration donnée à Olivier LESUEUR

Absent :
Jean-Marc SEVESTRE

Secrétaire de séance : Béatrice BARRERE

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

■ PROGRAMME DES TRAVAUX 2016 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2016 préparé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) pour le dossier suivant :

Terrain de football (Dossier 6648 version 1.1)

Réseau d'éclairage public :

- Dépose de 4 projecteurs vétustes et énergivores
- Fourniture et pose de 4 projecteurs à Leds
- Fourniture et pose de 65m de câble de type 2x25 mm²

Montant total des travaux HT : 3 760 €
Montant de la participation de la commune de Montigny HT : **1 050 €**
Montant de la TVA à préfinancer par la commune : **752 €**
Montant total des travaux TTC : 4 512 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le projet du programme 2016 cité ci-dessus,
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2016 de la commune pour un montant de **1 802 € TTC** (dont TVA récupérable 752 €),
- demande au SDE76 de programmer ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

■ ACQUISITION PARCELLES AD 170, AD 184 et AD 344

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 14/12/2010 et du 28/11/2011, demandant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour effectuer l'acquisition de parcelles (AD 170, AD 184 et AD 344) qui appartenaient aux Consorts LE PREVOST DE LA MOISSONNIER,

La collectivité s'étant engagée à racheter la totalité de cette réserve foncière dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (transfert effectué le 16 décembre 2013),

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir les parcelles AD 170, AD 184 et AD 344 (1ha 90a 13ca soit 19 013m²) pour le prix de 182 000 € entre le 30 juin et le 30 septembre 2016. Par ailleurs, les frais de portage ne seront plus appliqués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AD 170, AD 184 et AD 344
- De fixer un prix de 182 000€ (cent quatre vingt deux mille euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte de cession (les frais d'acquisition seront à la charge de la commune).

■ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Montigny d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'adhésion de la commune de Montigny au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés,

- **Décide** d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montigny et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la « commune de Montigny » est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

■ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour l'année 2016 à l'association ou coopérative suivante :

FLORYSAGE : 203.77 €

■ DECISIONS MODIFICATIVES

Objet : Rectification budget suite erreur de saisie

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	1 800.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 800.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 800.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 800.00 €

DM votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Objet : Travaux supplémentaires entrée de ville

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	3 160.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 160.00 €	
D 2312-50 : ENTREE VILLAGE BORDURES		3 160.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		3 160.00 €

DM votée à 2 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour par le Conseil Municipal

Objet : Travaux sur voirie en prévention d'inondation

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	7 000.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	7 000.00 €	
D 2152 : Installations de voirie		7 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 000.00 €

DM votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

■ QUESTIONS DIVERSES

Columbarium

Trois devis pour l'acquisition d'un nouveau columbarium ont été demandés, une demande de subvention va être faite auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour réalisation en 2017.

Travaux suite aux inondations d'août 2015

- L'entreprise Gagneraud en coordination avec la VIAM a réalisé les travaux de rehausse de la grille existante au fond du bassin des Cottage et a mis en place une canalisation, pour un montant de 1 795.20€
- En ce qui concerne l'étanchéité de la chambre avant du puisard (rue des Champs / parking de l'école), ces travaux seront réalisés dans les prochains jours pour un montant de 2 145.60€
- Suite à une étude technique rue du Bout de la Ville, la mise en place de caniveaux et de grilles en fonte ainsi que la réalisation d'une canalisation ont été programmées courant mai pour un montant de 4 623€
- Un nouveau rendez-vous a été pris Rue du Vauchel pour l'étude concernant la mise en place de bordures et l'agrandissement d'un avaloir existant

Travaux Mairie :

L'isolation est terminée, l'installation des faux plafonds, de l'électricité et des sols est en cours.

L'entrée dans les lieux est prévue en octobre/novembre 2016

Aménagement de la place de la Mairie

Suite à une réunion avec l'architecte paysagiste, il lui a été demandé après concertation de réaliser un nouvel agencement moins minéralisé et plus intimiste.

Journée éco citoyenne

Une journée pour le ramassage des déchets dans notre forêt est prévue le 28 mai 2016, avec la participation des enfants et des parents, à partir de 10h et se terminera par un pot de l'amitié.

Monsieur le Maire a informé les conseillers qu'un ramassage de déchets vient d'être effectué par les employés municipaux sur les accotements forestiers sur la D86 et D94 (Maromme et Canteleu).

Sujets évoqués qui seront délibérés lors d'un prochain conseil municipal

Activités périscolaires 2016/2017

Tarifs cantine 2016/2017

Projet de jumelage

Questions des habitants

Des habitants du Vauchel, Marc BLONDEL, Matthieu BOITEL et Christophe LEBAIL assistant à la réunion, ont demandé la possibilité de faire effectuer des travaux de réfection en coordination avec l'Office Nationale des Forêts ; sur la portion du chemin appartenant à l'ONF (environ 100 mètres).

Concernant l'axe de ruissellement ; suite aux inondations du pavillon de Mme et M Didier BLONDEL en août 2015 ; l'étude d'EGIS EAU, actuellement en cours, permettra de proposer d'éventuelles solutions.

Le prochain conseil municipal est fixé au 13 juin à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10

Le Maire
Christian POISSANT